



Comment prendre vos médicaments oraux contre le cancer de manière sécuritaire

Fiche d'information supplémentaire

Ce document a été élaboré par Action Cancer Ontario. Il est destiné à être utilisé avec les fiches d'information sur les médicaments d'Action Cancer Ontario à l'intention des patients.

Dans ce document, vous trouverez des renseignements sur les éléments suivants :

- comment manipuler vos médicaments contre le cancer de manière sécuritaire;
- que faire en cas d'oubli d'une dose de votre traitement contre le cancer;
- avec qui communiquer en cas de besoin.

Ces renseignements ne remplacent pas les conseils qui vous ont été donnés par votre équipe de soins de santé. Si vous avez des questions relatives à votre traitement, veuillez communiquer avec votre équipe de soins de santé.

Nom du patient _____

Vous commencerez à prendre votre médicament contre le cancer administré par voie orale le ou aux alentours de la date suivante* :

Renseignements supplémentaires concernant votre date de début :

*La date de début peut correspondre à une certaine date ou à une certaine plage de dates.

Voici le(s) nom(s) du(des) médicament(s) administré(s) par voie orale dans votre régime de traitement du cancer.

Nom du médicament (exemple : capecitabine)	Posologie (2 000 mg)	Combien de prises (deux prises par jour)	Renseignements supplémentaires (à prendre avec de la nourriture ou à jeun)
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____

Veuillez communiquer avec votre pharmacien concernant le nombre de comprimés que vous devez prendre pour atteindre la posologie nécessaire.

Votre équipe de soins de santé vous indiquera pendant combien de temps vous devrez prendre votre traitement.

Remarque : La posologie de votre traitement pourrait changer. Cela pourrait se produire si vous avez constaté des effets secondaires, ou pour d'autres raisons. Si vous avez des questions, communiquez avec votre équipe de soins de santé.

Comment puis-je manipuler de manière sécuritaire les médicaments contre le cancer administrés par voie orale à la maison

Comment manipuler les médicaments contre le cancer administrés par voie orale de manière sécuritaire

Si vous êtes un patient :

- Lavez-vous les mains avant et après avoir touché vos médicaments contre le cancer administrés par voie orale.
- Avalez chaque comprimé en entier. Ne l'écrasez pas et ne le mâchez pas.



Si vous êtes un soignant :

- Portez des gants en nitrile ou en latex lorsque vous manipulez des comprimés, des capsules ou des liquides.
- Lavez-vous les mains avant de mettre vos gants et après les avoir enlevés, même si votre peau n'a pas été en contact avec un médicament contre le cancer administré par voie orale.
- Jetez vos gants après chaque utilisation. Ne réutilisez pas les gants.
- Ne touchez pas les médicaments contre le cancer administrés par voie orale si vous êtes enceinte ou si vous allaitez.

Que faire en cas de contact du médicament contre le cancer administré par voie orale avec la peau ou avec les yeux

En cas de contact avec la peau :

- Lavez votre peau avec beaucoup de savon et de l'eau.
- Si votre peau devient rouge ou irritée, communiquez avec votre équipe de soins de santé.

En cas de contact avec les yeux :

- Rincez vos yeux avec de l'eau courante sans attendre. Laissez l'eau couler sur vos yeux ouverts pendant au moins 15 minutes.

Que faire en cas de vomissements après avoir pris votre médicament contre le cancer administré par voie orale

Communiquez avec votre équipe de soins de santé. Ne prenez pas une autre dose avant d'avoir pu vous entretenir avec eux. Si vous n'êtes pas en mesure de parler avec votre équipe de soins de santé, prenez votre prochaine dose à l'heure habituelle.

Pour de plus amples renseignements sur la manipulation sécuritaire (y compris l'entreposage, l'élimination et la façon de prendre vos médicaments correctement), veuillez consulter la fiche d'information sur les médicaments d'Action Cancer Ontario à l'intention des patients pour vos médicaments précis.

Que faire en cas d'oubli d'une dose de votre médicament contre le cancer administré par voie orale

Si vous oubliez de prendre une dose de votre médicament contre le cancer administré par voie orale, ne prenez pas la prochaine dose en double.

Suivez les instructions qui vous ont été données ou communiquez avec votre équipe de soins de santé si vous n'êtes pas certain de la marche à suivre. Si vous n'êtes pas en mesure de communiquer avec votre équipe de soins de santé, prenez votre dose à l'heure habituelle.

Renseignements supplémentaires :

Attention : Si vous prenez une trop grande quantité de votre médicament oral contre le cancer par accident, ou si vous pensez qu'un enfant ou un animal de compagnie a pu avaler votre médicament, vous devez appeler immédiatement le Centre antipoison de l'Ontario au : 1-800-268-9017



Si vous avez des questions ou si vous avez besoin d'assistance, veuillez communiquer avec :

Mon fournisseur de soins de santé contre le cancer est : _____

En journée, je dois communiquer avec : _____

En soirée, les fins de semaine et les vacances, je dois communiquer avec :

Les renseignements indiqués dans la fiche d'information supplémentaire sur les médicaments contre le cancer administrés par voie orale, les fiches d'information sur les régimes, et fiches d'information sur le traitement des symptômes (pour les patients) contenus dans le formulaire sur les médicaments (le « Formulaire ») sont destinés à l'utilisation par des professionnels de la santé et des patients aux fins d'information uniquement. Les renseignements ne visent pas à couvrir tous les usages, directions, précautions, interactions médicamenteuses ou effets secondaires d'un médicament particulier, et ne doivent pas être utilisés pour indiquer que l'utilisation d'un médicament particulier est sécuritaire, appropriée, ou efficace pour un problème donné.

Le patient doit toujours consulter un fournisseur de soins de santé en cas de questions concernant les renseignements compris dans le Formulaire. L'information fournie dans le Formulaire ne constitue pas et ne remplace pas un avis médical, et ne doit pas être interprétée comme telle. Tous les usages du formulaire doivent faire l'objet d'un jugement clinique et les ordonnances peuvent ne pas suivre les renseignements fournis dans ce Formulaire.

Vous voulez recevoir ces renseignements dans un format accessible? 1-855-460-2647, ATS 416-217-1815
publicaffairs@cancercare.on.ca